

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS DU 20 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars, à dix-huit heures, le Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Président.

### **Présents (13) :**

Michel BEAL, Agnès COLOMBET, Corinne LETEROUIN, Elisabeth EMONET, Henri EMONET, Francine MARECHAL, Grégory DE LA CHAPELLE, Isabelle WHARMBY, Michaël DEHOORNE, Corinne LE FLOCHMOAN, Myriam BENEDIC, Valérie CARNIS, Anne-Sophie CANCADE.

### **Absents ayant donné pouvoir (3) :**

Sylvia BUREL → Agnès COLOMBET  
Françoise JOSSERAND → Henri EMONET  
Chantal CHARVIN → Elisabeth EMONET

### **Délibération rendue exécutoire**

Compte tenu de la transmission en  
Préfecture le :  
Et publication le :  
Le Président,

### **Absentes excusées (6) :**

Daniel VERBEKE  
Carole GARDET  
François GRENOT  
Martine FAIVRE  
Amandine ALBERT-GONDRAND  
Amandine GENOUD

Préfecture de la Haute-Savoie  
SGCD / Pôle accueil courrier

29 MARS 2023

ARRIVEE  
5

Date de convocation : 9 mars 2023

Madame Isabelle WHARMBY a été élue secrétaire de séance

## Affectation des résultats 2022

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les règles de la comptabilité publique ;

**Vu** les résultats budgétaires de l'exercice 2022, visés par le Trésorier de la Commune pour le budget principal du Centre Communal d'Action Sociale ;

**Considérant** que le Compte administratif du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement de l'année	133 134.04 €
Excédent reporté (002)	69 904.77 €
⇒ <b>Excédent total à reporter</b>	<b>203 038.81 €</b>
Dont affecté en investissement (1068)	43 038.81 €
Dont reporté en fonctionnement (002)	160 000.00 €

Déficit d'investissement de l'année	- 19 879.30 €
Excédent reporté (001)	33 837.86 €
⇒ <b>Excédent total à reporter</b>	<b>13 958.56 €</b>
Dont reporté en section d'investissement (001)	13 958.56 €

**Le conseil d'administration, après avoir délibéré, décide :**

- **D'adopter** l'affectation des résultats 2022 telle que définie ci-dessus.

**LE COMITE ADOPTE A L'UNANIMITE**

Le secrétaire de séance,  
Isabelle WHARMBY

Le Président,  
Michel BEAL

Pour extrait conforme,  
Le 21 mars 2023

Préfecture de la Haute-Savoie  
SGCD / Pôle accueil courrier

29 MARS 2023

ARRIVEE

5